



Société Électrique de la Vallée de Joux SA

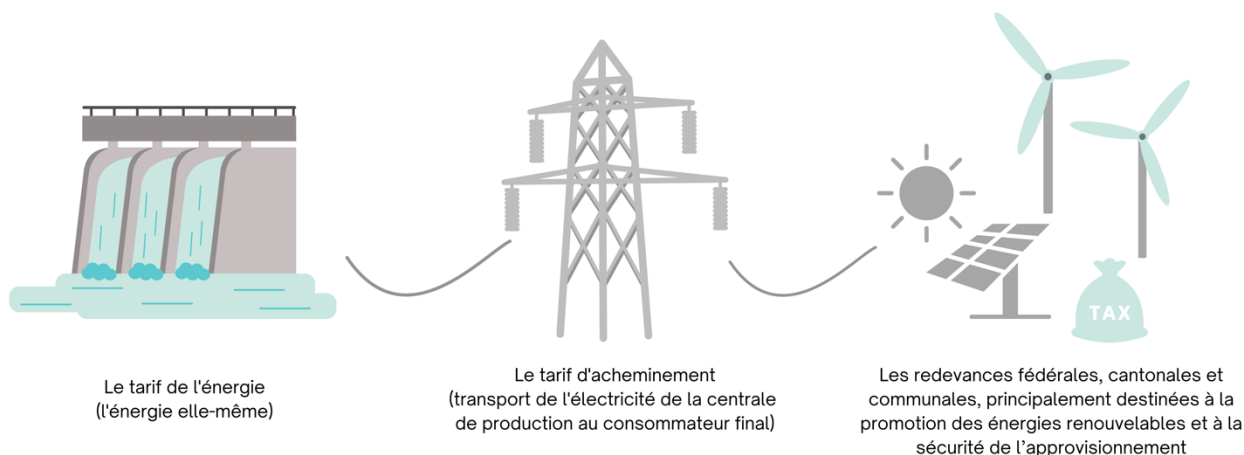
COMMUNIQUE DE PRESSE
L'Orient le 06 septembre 2023

Tarification de l'électricité pour 2024

La Société Électrique de la Vallée de Joux SA a publié le 31 août 2023 les tarifs régulés entrants en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Dans un contexte marqué par une hausse de la TVA et des incertitudes géopolitiques, la SEVJ s'efforce de répondre aux défis tout en continuant d'investir dans les énergies renouvelables.

Le prix de l'électricité

Trois composantes entrent dans le calcul du prix de l'électricité.



Contexte géopolitique instable et risque de pénurie

Le contexte géopolitique international reste instable, ce qui rend difficile la prévision des prix de l'électricité et l'évolution de la consommation. Le risque de pénurie persiste, notamment en raison de facteurs tels que la crise en Europe, la disponibilité du parc nucléaire et la baisse de la production hydroélectrique.

La demande en électricité, en particulier durant les premiers et derniers trimestres de l'année civile, continue cependant de dépasser la production suisse.

Augmentation des coûts d'acheminement et nouvelle taxe fédérale

Alors que les prix de l'énergie restent relativement stables, la principale augmentation des tarifs provient des coûts d'acheminement et d'une nouvelle taxe fédérale.

En 2024, les frais d'acheminement de l'électricité connaîtront une augmentation de 14%. Cette augmentation est principalement due aux timbres des réseaux nationaux et suprarégionaux gérés

par Swissgrid. Des investissements importants sont en effet nécessaires pour renforcer et préparer les réseaux afin de répondre à la forte croissance de la demande en électricité. De plus, les réseaux doivent également intégrer une production photovoltaïque décentralisée nécessitant des ajustements significatifs.

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2024, la Confédération introduira une nouvelle taxe « réserve d'électricité » d'un montant de 1,20 cts/kWh, afin de financer des mesures pour sécuriser l'approvisionnement hivernal en électricité.

En outre, il convient de noter que la TVA augmentera à partir du 1er janvier 2024, passant de 7,7% à 8,1%.

Au total, l'augmentation moyenne se situera aux alentours de 15%.

Deux exemples illustrant les tarifs 2024

Le tarif de reprise des autoproducteurs se maintiendra à un prix attractif de 18,54 cts/kWh.

Au final, pour un ménage consommant 2 500 kWh/an, la facture annuelle (TVA 8,1% excl.) passera de CHF 993.- À CHF 1 109.-.

Pour un commerce ou une entreprise consommant 30 000 kWh/an, la facture annuelle (TVA 8,1% excl.) passera de CHF 10 467.- À CHF 11 490.-.

Le manque de production électrique locale à la Vallée de Joux, sous forme éolienne par exemple, influence fortement cette augmentation.

Investissement dans les énergies renouvelables

La SEVJ maintient son engagement envers les énergies renouvelables. Nous continuons d'investir dans des projets de production propre, contribuant ainsi à la transition énergétique.

La SEVJ reste déterminée à fournir une électricité fiable et à continuer d'investir dans un avenir énergétique durable pour la Vallée de Joux.

Les nouveaux tarifs énergie 2024 sont disponibles sur notre site internet. Un simulateur est mis en place pour vous donner une vision de votre facture électrique 2024. Vos acomptes 2024 seront automatiquement adaptés aux nouveaux tarifs de l'électricité 2024.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Patrick Schuhmacher

patrick.schuhmacher@sevj.ch

+41 21 845 13 13

Alexandre Couvret

alexandre.couvret@sevj.ch

+41 21 845 13 13

La Direction